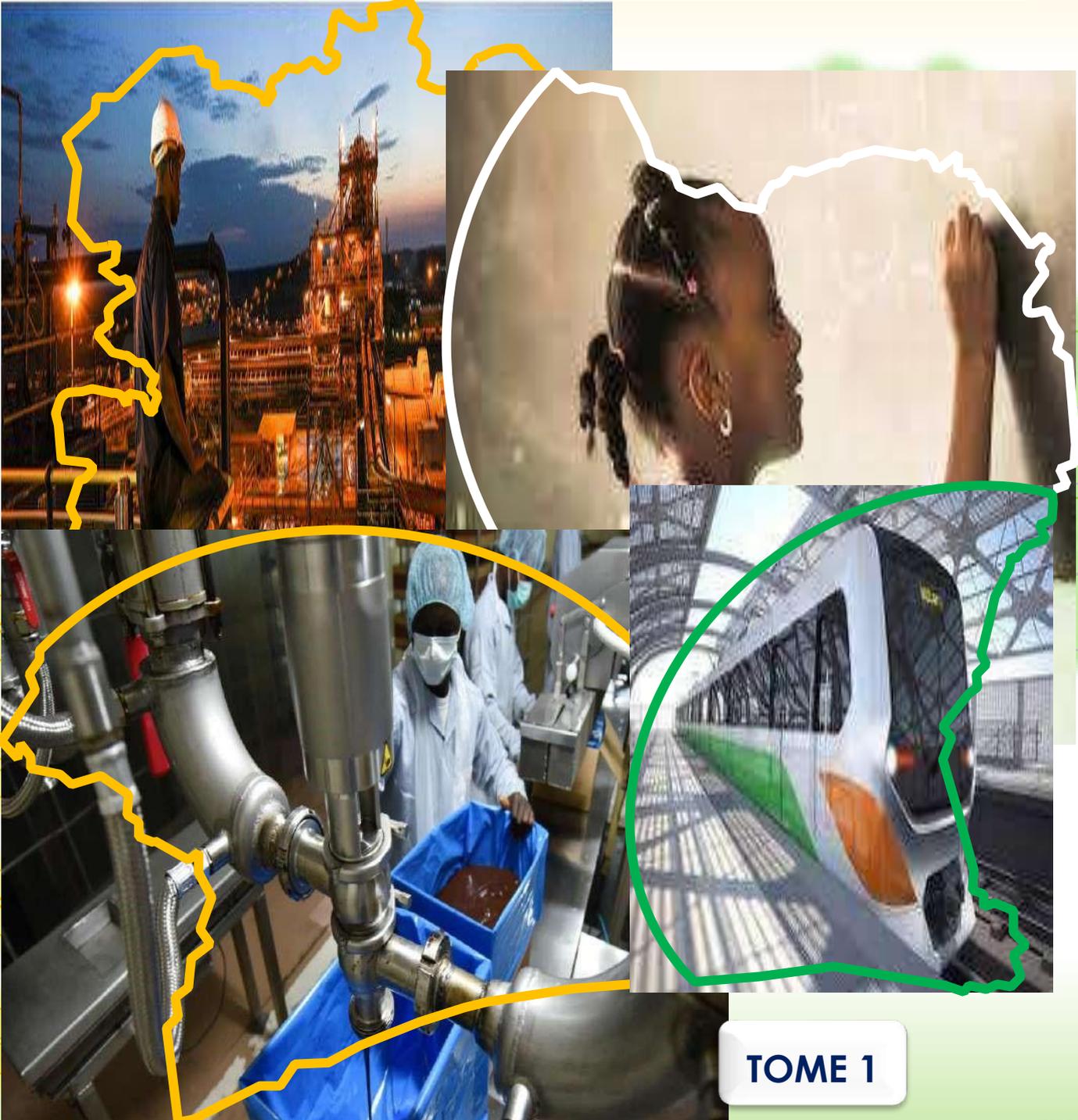


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Ministère du Plan et du Développement

**PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PND 2021-2025**



TOME 1

DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

IV.4 Industrie

L'analyse des récentes performances économiques enregistrées par la Côte d'Ivoire fait état d'un secteur industriel en pleine expansion depuis 2012 due notamment aux investissements massifs et structurés ainsi qu'aux réformes menées dans ce secteur. Les initiatives entreprises ont permis à la Côte d'Ivoire de se hisser au rang des pays les plus performants de la zone CEDEAO et d'avoir un secteur industriel diversifié. En effet, l'industrie ivoirienne comporte dix (10) grandes branches et vingt et une (21) branches d'activités. Les grandes branches sont : (i) industries extractives ; (ii) industries agroalimentaires et tabac ; (iii) industries textiles et cuir ; (iv) Industries du bois et des meubles ; (v) industries du papier, carton et édition, et de l'imprimerie ; (vi) industries pétrolières, chimiques et plastiques et du caoutchouc ; (vii) industrie du verre, de la céramique et des matériaux de construction ; (viii) industries métalliques ; (ix) Fabrication de machines et de matériels de tout type et ; (x) électricité, gaz et eau.

507. En 2019, la part de l'industrie dans le PIB est de 21,2% dont 10,9% pour l'industrie manufacturière conformément à la moyenne en Afrique subsaharienne.

508. Le secteur secondaire est décomposé en cinq (05) sous-secteurs que sont : (i) l'industrie extractive ; (ii) l'industrie agro-alimentaire ; (iii) l'industrie pétrolière ; (iv) le BTP et ; (v) les autres industries.

Tableau 10: Evolution du taux de croissance annuel du secteur secondaire de 2016 à 2019

Valeur (%)	2016	2017	2018	2019
			4,3	
Secteur secondaire	5,3	15,4		11,5
<i>Extraction minière</i>	16,9	-17,4	-38,2	17,5
<i>Industries agro-alimentaires</i>	-6,4	14,5	-0,6	5,6
<i>Produits pétroliers</i>	-180,9	0,0	-298,1	19,0
			9,4	
<i>Energie (gazeaulec)</i>	11,0	128,0		7,3
<i>BTP</i>	34,3	24,2	6,5	23,8
<i>Autres industries manufacturières (1)</i>	0,8	7,3	9,3	-1,2

Source: MCI/INS/DGE, 2020

531. Le secteur secondaire est en croissance continue depuis 2016. Toutefois, la contre-performance du sous-secteur agro-alimentaire observée en 2016 est en lien principalement avec le redressement qu'a connu ce sous-secteur. Les industries agroalimentaires et le tabac ont enregistré une baisse de la production sous l'effet de la « fabrication de produits alimentaires et boissons » et de la production des « produits à base de tabac ». En 2017, la bonne tenue des industries agroalimentaires est à mettre en relation avec l'amélioration des taux de transformation surtout au niveau du café, de l'huile de palme et du sucre. Aussi, la fabrication de corps gras (oléine), le travail des grains, la fabrication de farine de blé, des aliments pour animaux et des produits alimentaires divers sont les principaux facteurs de la performance de l'industrie agro-alimentaire.

532. La création de valeur ajoutée dans le secteur secondaire s'est améliorée entre 2016 et 2019. Toutefois, la part de ce secteur dans le PIB a évolué de façon erratique entre 19,1% et 21,2%. Sur cette période, les sous-secteurs dont les parts dans le PIB ont augmenté sont l'énergie et le BTP, du fait des grands travaux, du bâtiment et de la mise en exploitation du barrage de Soubré.

Ainsi, la part de l'énergie dans le PIB est passée de 1,1% en 2016 à 2,7% en 2019 et celle des BTP est restée constante à 3,7% après 2016.

Tableau 11: Evolution de la part du secteur secondaire dans le PIB de 2016 à 2019

Valeur (%)	2016	2017	2018	2019
Secteur Secondaire	19,1	20,5	21	21,2
<i>Extraction minière</i>	5	4,2	2,8	3
<i>Industries agro-alimentaires</i>	5,6	5,5	4,3	4,4
<i>Produits pétroliers</i>	-1,6	-0,8	2,1	2,3
<i>Energie (Gazeulec)</i>	1,1	2,5	2,6	2,7
<i>BTP</i>	3,9	3,7	3,7	3,7
<i>Autres industries manufacturières</i>	5	5,5	5,5	5,1

Source : calculs à partir des données de l'INS et de la DGE, 2020

533. Les performances du secteur industriel sont liées aux investissements et aux réformes menées par le Gouvernement pour promouvoir une industrie ivoirienne plus performante. En conséquence, les investissements agréés dans ce secteur progressent depuis 2012 (cf. tableau 12). Cependant, le nombre d'emplois créés reste relativement faible.
534. La Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) a augmenté en moyenne annuelle de 5% sur la période de 2010 à 2018 ce niveau est supérieur à la moyenne d'Afrique Sub-Saharienne mais en deca de la moyenne de la CEDEAO. On note cependant une contraction de la part de la VAM dans le PIB passant de 12,6% en 2010 à 12% en 2018 en raison de sa progression moins rapide que celle du PIB. Cette part reste inférieure à celle des pays comparateurs d'Afrique du nord, d'Asie ainsi qu'à celle du Sénégal. (ONU, PCP, Etude de Diagnostic Industriel 2020).

Tableau 12 : Evolution des investissements industriels agréés réalisés de 2012 à 2019

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant Investissements	44,5	52,2	72,6	77,1	49,3	124,4	127,9	75,4
Emplois (milliers)	1049	1270	789	1348	608	1358	1132	1050

Source : MCI/DASII, 2020

535. Les réformes mises en œuvre visent à renforcer la compétitivité des entreprises industrielles, à leur faciliter l'accès au financement et aux infrastructures industrielles. Elles portent notamment sur l'adoption d'un Code des investissements attractifs et d'ordonnances permettant la signature de conventions d'exonération fiscale supplémentaires, de subventions à l'export, de renforcement du système de la qualité et de lutte contre la contrefaçon, de la mise en place d'un système de récépissé d'entreposage et de mécanismes de garantie.
536. En ce qui concerne les zones industrielles, le Gouvernement a procédé à la réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon en 2018 qui s'étend sur une superficie de 470 hectares et regroupe 400 entreprises. Les travaux de réhabilitation ont été financés par le Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI) pour un montant total de 24 milliards de FCFA. Les études techniques pour la réhabilitation des zones industrielles de Koumassi et Vridi sont achevées.
537. Au titre de la création de nouvelles zones industrielles et de nouvelles zones franches, une loi portant régime de la zone franche a été adoptée par le Parlement en décembre 2018. Cette loi sur les zones franches, qui sont des espaces géographiques délimités dans lesquels sont menées

des activités économiques tournées essentiellement vers l'exportation, vise à renforcer la compétitivité des produits ivoiriens sur le marché international.

538. Au titre des réalisations physiques, l'Etat a entamé l'aménagement en plusieurs phases d'un espace de 940 ha jouxtant l'Autoroute du nord, à partir du Point Kilométrique 24 (PK 24). La première phase d'aménagement d'urgence qui a porté sur 62 ha d'un coût total de 11 232 536 350 FCFA TTC et financée sur les ressources du FODI est achevée à 95% et concerne la voirie, le drainage des eaux pluviales, l'assainissement des eaux usées, l'électrification et l'adduction en eau potable. Les travaux relatifs à l'aménagement d'un espace de 127 ha en maîtrise d'ouvrage public ont débuté en 2019. Des négociations sont en cours pour l'aménagement d'un espace supplémentaire de 113 ha en mode PPP

en 2020. Des études techniques sont également en cours pour aménager des zones industrielles à Bonoua, Aboisso, Yamoussoukro et Bouaké.

539. De même, des parcs industriels dédiés à la transformation de l'anacarde seront aménagés à travers le Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne de Valeur Anacarde (PPCA) dans les villes de Korhogo (25ha), Bondoukou(15ha), Séguéla(15ha) et Bouaké(150ha).

540. Relativement au développement de la propriété intellectuelle, la Côte d'Ivoire a été le premier déposant de marques dans le système de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) en 2018. En effet, 2 071 dépôts ont été effectués en 2018 contre 1 816 en 2017, soit une hausse de 14,0%. En cumul, de 2012 à 2018, ce sont 5 829 dépôts constitués de brevets, de marques de dessins ou modèles industriels qui ont été effectués auprès de l'OAPI par la Côte d'Ivoire.

541. Le Gouvernement s'est par ailleurs engagé dans la promotion de la propriété intellectuelle à travers les Indications Géographiques (IG) et les Marques Collectives (MC). Les IG et les MC sont des instruments de propriété intellectuelle au service du développement territorial. Elles permettent de promouvoir des produits du terroir et d'impulser le développement local. Ce sont 70 produits typiques du terroir qui ont été identifiés comme pouvant être conduits en Indication Géographique Protégée (IGP), 272 motifs de pagnes Baoulé et 124 motifs de toiles de Korhogo qui ont été protégés à l'OAPI. La démarche pour la reconnaissance de l'Attiéké des Lagunes et du Pagne Baoulé en IGP a été officiellement initiée en novembre 2019.

542. Concernant le renforcement de la compétitivité des entreprises du secteur industriel, le Gouvernement met en œuvre, depuis 2014, le Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises (PNRMN). Il permet d'accompagner 120 entreprises dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre d'un plan d'actions pour l'amélioration de leur compétitivité. La pérennisation du PNRMN est assurée par l'Agence pour le Développement et la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire (ADCI).

543. S'agissant de la promotion de l'innovation, plusieurs réformes et actions majeures ont été menées. Le cadre légal et réglementaire a été renforcé à travers l'adoption : (i) du Code des investissements de 2018 ; (ii) du Code général des Impôts et ; (iii) de la loi relative à la lutte contre la contrefaçon.

544. En outre, le Pôle scientifique et de l'innovation de l'Université Félix Houphouët-Boigny à Bingerville, le Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie (VITIB) ainsi que différents fonds d'appui à l'innovation ont été mis en place.

545. Pour promouvoir l'innovation et la vulgarisation des technologies, un document de politique d'innovation et de vulgarisation des technologies a été élaboré et adopté, avec l'appui de la Coopération japonaise (JICA). Ce document propose trois axes principaux d'appui, en

- l'occurrence : (i) le renforcement des capacités des structures nationales d'appuis, (ii) l'appui à l'approvisionnement des entreprises en matériaux métalliques et (iii) la promotion des produits de ces entreprises. Dans ce cadre, la JICA travaille avec la Société Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T) sur la conception et la fabrication de machines agricoles (décortiqueuses, batteuses, broyeuses, essoreuses) intelligentes, performantes et innovantes en s'appuyant sur l'exemple japonais. Ainsi, 145 personnes issues de 30 PME ont été formées aux techniques de soudage et d'usinage de pièces mécaniques en 2018.
546. Toutefois, selon le rapport 2019 de l'Indice mondial de l'innovation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la capacité d'innovation de la Côte d'Ivoire reste encore faible. En effet, elle occupe le 103^{ème} rang mondial sur 129 pays en 2019 alors qu'elle était au 134^{ème} rang sur 141 pays en 2012.
547. Le financement public accordé à la recherche-développement est inférieur 0,5% du PIB alors que les pays émergents consacrent au moins 1% de leur PIB, seuil recommandé par le plan d'actions de Lagos de 1980. A titre de comparaison, la Malaisie, le Brésil et la Chine y affectent respectivement 1,13% ; 1,15% et 1,93% de leur PIB.
548. Les initiatives portant sur le développement de l'innovation dans les entreprises, notamment les centres techniques industriels, les incubateurs, les pépinières, les technopôles et les centres de valorisation des résultats de la recherche, ont été approfondies.
549. Au niveau de l'accélération de la transformation des matières premières agricoles et minières, sur la période 2016-2020, les stratégies élaborées et mises en œuvre concernent l'anacarde, le cacao, le coton, l'hévéa et les fruits et légumes.
550. Pour accélérer la transformation du cacao, en plus de l'application du taux réel de rendement pour déterminer l'assiette taxable du Droit Unique de Sortie (DUS), le Gouvernement a adopté la suppression de l'ajustement de certains postes du barème des prix au profit des broyeurs et la réservation d'une partie de la production pour la transformation locale. Par ailleurs, le Gouvernement a instauré en 2016 le mécanisme du DUS différencié appliqué aux produits transformés. La quantité de fèves de cacao transformée est donc passée de 491 495 tonnes au titre de la campagne 2015-2016 à 604 979 tonnes pour la campagne 2018-2019, soit un accroissement de 23,1%, avec une capacité installée de 800 000 tonnes.
551. Vu la faible transformation de l'anacarde (6,3% en 2017), le Gouvernement ivoirien, à travers l'Autorité de Régulation du système de Récépissés d'Entreposage (ARRE), a lancé en 2018 un programme de construction de 108 entrepôts de traitement et de stockage de noix de cajou brutes dans les sept zones de production du pays avec des partenaires étrangers, notamment asiatiques. Plusieurs politiques ont récemment été menées en faveur de la transformation de la noix de cajou. Au rang de celles-ci, se trouvent l'instauration d'une taxe sur l'exportation de noix brutes, l'obligation faite aux exportateurs de réserver 15% des volumes à exporter aux transformateurs locaux et le Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeurs de l'Anacarde (PPCA) dont le coût est estimé à 107 milliards de FCFA sur la période 2018-2023. Toutefois, la politique de restriction aux exportations entraîne une augmentation préoccupante de la contrebande de noix de cajou.
552. Il ressort de l'étude intitulée « Le Livre Blanc sur l'Industrialisation de la Côte d'Ivoire » élaborée par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) en 2019 stipule que l'agro-industrie et la chimie sont les secteurs qui dominent la manufacture en Côte d'Ivoire. Cette étude a porté sur le développement de clusters qui seront mis en place grâce aux secteurs prioritaires identifiés, à savoir l'agro-industrie, la chimie et la plasturgie, les matériaux de

construction et d'ameublement, la pharmacie, les pièces détachées et les véhicules de spécialités, le textile et l'emballage.

553. Ce potentiel est confirmé par l'ONUUDI (2020) qui indique que la Côte d'Ivoire dispose d'importants avantages comparatifs révélés dans les domaines de l'alimentation, de la boisson et des produits chimiques. Les potentiels inexploités sont la transformation, la conservation de poissons, les produits de la pêche, la transformation du combustible nucléaire, l'apprêt et la teinture des fourrures et les verres et produits de verre.
554. L'analyse des facteurs clés de succès, des principales faiblesses de chaque cluster révèle que le pays dispose d'énormes potentialités et de plusieurs avantages comparatifs notamment en termes de matières premières. L'exploitation efficace des chaînes de valeur de chaque cluster impliquerait une augmentation significative de la valeur ajoutée, des exportations et de la création d'emplois.

Tableau 13 : Potentiel industriel en matière de valeur ajoutée, d'exportations et de création d'emplois

Mds FCFA	VA 2017	VA 2027	Export ¹ 2027	Création emploi	Faiblesse principale	Facteur clés de succès
 Agro-industrie	1064,8	3671,6	+822,5	+75 607	<ul style="list-style-type: none"> Quantité et qualité insuffisante selon la matière première Infrastructure logistique insuffisante Faiblesse capitalisme local Absence sur des pans entiers de la chaîne de valeur 	<ul style="list-style-type: none"> Matière première (MP) en qualité et bon marché Capitalisme local Label national fort
 Chimie et plasturgie	579,4	2096,9	+1041	+56 055	<ul style="list-style-type: none"> Fort dépendance des MP importées Trop localisé chimie de base Concurrence de l'informel 	<ul style="list-style-type: none"> Fort demande locale Main d'œuvre qualifiée Capitalisme local Lutte contre la fraude
 Industrie pharmaceutique	10,5	37,9	+1,8	+807	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse de la R&D en lien avec l'industrie Fort dépendance des MP extérieur Fraude importante 	<ul style="list-style-type: none"> Unités à taille régionale Pointe de l'innovation Transformation des MP locales Main d'œuvre très qualifiée Label national fort
 Textile	125,7	454,8	+200,6	+23 182	<ul style="list-style-type: none"> Amont du secteur en difficulté Faible compétitivité coût Fraude importante Absence sur des pans entiers de la chaîne de valeur 	<ul style="list-style-type: none"> Unités à taille régionale Pointe de l'innovation Transformation des MP locales Main d'œuvre très qualifiée Label national fort
 Matériaux de construction et Ameublement	220,9	799,4	+101	+38 916	<ul style="list-style-type: none"> Industrie en surcapacité Faiblesse de la demande solvable Baisse continue de la disponibilité du bois 	<ul style="list-style-type: none"> Fort demande locale Main d'œuvre qualifiée Capitalisme local Protectionnisme
 Pièces détachées et véhicules de spécialité	59,8	216,5	+135,5	+2 392	<ul style="list-style-type: none"> Insertion faible dans les chaînes de valeur mondiale Infrastructure logistique insuffisamment compétitives Environnement des affaires encore difficile 	<ul style="list-style-type: none"> Main d'œuvre très qualifiée Infrastructures compétitives Accès et connaissance préférentielle des marchés à l'export visés
 Emballages	80,9	292,9	+251,6	+8 054	<ul style="list-style-type: none"> Fort dépendance des MP extérieur Faible compétitivité coût Absence sur des pans entiers de la chaîne de valeur 	<ul style="list-style-type: none"> Unités à taille régionale Main d'œuvre qualifiée

(1) : CEDEAO + CEEAC

Source: CGECI (2019)

555. En outre, selon la Banque mondiale (2020), la part des entreprises de Côte d'Ivoire participant à des Chaînes de Valeurs Mondiale (CVM) dans le secteur industriel est approximativement de 25%, avec des liaisons en amont plus solides que dans l'agriculture. Ceci indique une dépendance relativement élevée d'intrants importés par les entreprises industrielles. En agriculture, le taux de participation aux CVM est d'environ 20% avec de fortes liaisons en aval, reflétant l'exportation de produits de base. Les liaisons en aval sont particulièrement élevées dans le secteur des mines, atteignant 82% soit près de trois fois celle des pairs structurels ou modèles. Ceci indique également la prédominance dans les exportations de matières premières et non de minerais ou autres matériaux transformés. Le secteur des services marchands nationaux, à savoir le commerce de gros, les transports, les télécommunications, les finances et les activités d'affaires, a également des liens en aval dans les CVM plus forts que les liens en amont.

556. Par ailleurs, 45% des exportations de la Côte d'Ivoire sont liées à l'activité de Chaînes de Valeurs Mondiale ; ce qui est similaire aux autres pays de la CEDEAO bien qu'en dessous de l'Afrique du Sud, de la Malaisie et des pays de l'Afrique du Nord. Également, 38% de la valeur totale de ces exportations proviennent d'autres pays tandis que 7% des exportations de la Côte d'Ivoire constituent des Valeur Ajoutées (VA) créées dans d'autres pays. Cette situation traduit la nécessité pour les entreprises de s'engager dans des activités de transformation ultérieure afin d'accroître la participation dans les CVM. (ONUUDI, PCP, Etude de Diagnostic Industriel 2020).
557. Le problème principal qui se dégage porte sur le caractère embryonnaire du secteur industriel. Malgré les réformes, la discontinuité au niveau de certaines chaînes de valeurs persiste et le volume des emplois offerts demeure faible.
558. Cette situation s'explique notamment par : (i) l'insuffisance des ressources pour un aménagement des infrastructures industrielles ; (ii) le niveau élevé des capitaux nécessaires à l'investissement dans l'industrie ; (iii) l'insuffisance des capacités techniques et managériales des opérateurs économiques ; (iv) l'insuffisance de la commande publique adressée aux industriels locaux ; (v) l'absence de protections ciblées pour certaines industries locales ; (vi) la faiblesse des financements orientés vers le secteur industriel, notamment les PME locales et ; (vii) la faiblesse de la valorisation de la recherche appliquée, de l'innovation et de la technologie dans le développement industriel.
559. De plus, le caractère embryonnaire du secteur industriel reste lié : (i) aux insuffisances du climat des affaires nécessitant encore des améliorations ; (ii) aux ressources humaines insuffisantes et en inadéquation avec les besoins réels du secteur privé industriel ; (iii) au capital technologique insuffisant ; (iv) au faible niveau de la qualité des produits industriels ; (v) à l'insuffisance de la production agricole de certains produits pour une transformation industrielle ; (vi) à l'insuffisance de la consommation du « made in Côte d'Ivoire ». Aussi, l'étude sur la compétitivité des industries manufacturières réalisée en 2014, avec l'appui de la Banque mondiale, a-t-elle relevé des contraintes en matière de logistique, du transport, de disponibilité et du coût des terrains industriels ainsi que du coût du travail.
560. En outre, il se dégage le développement insuffisant des chaînes de valeurs industrielles marquées par des discontinuités et une faible valorisation de la recherche appliquée, de l'innovation et de la technologie dans le développement industriel. A cela s'ajoute le nombre limité d'industries structurantes telles que les aciéries, la fabrication d'engrais, les industries d'assemblage électromécaniques ou automobiles.
561. Par ailleurs, des insuffisances en matière de qualité de l'enseignement et d'équipements des structures de formation technique et professionnelle sont constatées. A titre d'illustration, la Côte d'Ivoire, un pays où l'agriculture occupe une place importante dans l'économie, ne dispose que d'un (01) lycée professionnel public agricole à Bingerville et d'une (01) Ecole Supérieure d'Agronomie à Yamoussoukro.
562. Par ailleurs, le faible niveau de transformation des produits agricoles continue d'exposer l'économie ivoirienne aux fluctuations des cours mondiaux.
563. La capacité de financement de l'Etat apparaît comme un facteur dans le processus d'industrialisation, aussi bien pour le développement des infrastructures industrielles, que pour l'appui à l'entrepreneuriat national et à la diversification des industries.
564. L'ONUUDI (2020) indique que les principaux goulots d'étranglement du point de vue des acteurs du secteur privé concernent (i) l'accès à l'électricité ; (ii) la fiscalité ; (iii) l'accès au financement et ; (iv) la perception de la corruption.

565. Malgré les progrès réalisés dans ce secteur, l'accélération de l'industrialisation demeure un défi majeur pour la poursuite de la transformation structurelle de l'économie. Pour relever ce défi, les réformes devraient porter sur : (i) l'identification et le développement des grappes industrielles ; (iii) la création des champions nationaux dans les grappes industrielles ; (ii) l'accroissement de la production et de la diversification manufacturière en Côte d'Ivoire ; (iv) le positionnement au niveau international de la Côte d'Ivoire dans le domaine des produits manufacturés ; (v) la promotion de l'industrie ivoirienne par l'organisation de foires, salons et symposiums ; (vi) la mise en place d'une politique nationale de recherche, d'innovation technologique et de la qualité des produits industriels ; (vii) le renforcement de l'intégration des entreprises industrielles locales dans les chaînes de valeurs sous-régionales, régionales et mondiales ; (viii) l'amélioration de la compétitivité notamment, par la maîtrise des coûts des facteurs de production, la disponibilité de la main d'œuvre adéquate et la mise à niveau des entreprises ; (ix) la promotion des zones économiques spécifiques (zones franches, zones économiques spéciales, etc.) et ; (x) la poursuite de la production des infrastructures industrielles notamment les terrains industriels viabilisés.
566. Le secteur industriel peut être confronté aux Accords de Partenariat Economique (APE) et au Brexit qui constituent à la fois des menaces et des opportunités. L'AGOA et la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) sont des opportunités de développement industriel pour la Côte d'Ivoire.